

CME du 8 septembre 2020

Motion adoptée à l'unanimité

La CME de l'AP-HP constate que, malgré les progrès enregistrés ces dernières années, le taux de personnels vaccinés contre la grippe dans les services reste insuffisant.

La vaccination contre la grippe revêt cette année une importance toute particulière en raison notamment de la difficulté diagnostique de différencier les symptômes grippaux des symptômes du COVID.

La CME de l'AP-HP appelle donc tous les professionnels de santé à se faire vacciner contre la grippe. Elle invite les médecins à s'engager pour la vaccination contre la grippe en organisant des séances de vaccination dans les services et en participant à une bonne information des personnels.